



Le Cabinet du Vice-Premier Ministre

COMMUNIQUE DE PRESSE

n°056/14/06/2016/VPM-PTNTIC

Après avoir demandé une enquête sur la hausse des prix des télécommunications et obtenu le rapport de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPTC), le Vice-Premier Ministre, Ministre de Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC), Son Excellence Thomás LUHAKA LOSENDJOLA a reçu en audience, le mardi 14 juin 2016, les responsables des entreprises des télécommunications œuvrant en République Démocratique du Congo pour les entendre sur ce sujet.

Ces derniers ont fait part au Vice-Premier Ministre des nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés et qui justifieraient la révision à la hausse de prix de leurs services.

En vue de trouver une solution définitive à cette problématique des prix, le Vice-Premier Ministre, Ministre de PTNTIC a chargé les experts de son cabinet, ceux de l'ARPTC et des services concernés par les prix, d'étudier les éléments tarifaires des prix pratiqués aux fins de vérifier leur conformité aux principes de tarification définis par l'ARPTC de façon à garantir, en tenant compte des charges réelles des opérateurs de télécommunications et du pouvoir d'achat de la population, les prix justes des services des télécommunications.

Fait à Kinshasa, le 14 juin 2016



Prof. Paul MUSAFIRI NALWANGO

Directeur de Cabinet